|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des Radiocommunications Genève, 25-27 juin 2012** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG12-1/8-F** |
| **12 juin 2012** |
| **Original: russe** |
| Fédération de Russie | |
| poursuite de la transition vers le traitement électronique des documents à l'uit-r | |

# 1 Introduction

Aux termes du § 9 («Diffusion de l'information») de la Résolution UIT-R 1-6:

9.1 Le Directeur publie, y compris sous forme électronique, à intervalles réguliers, des informations et notamment diffuse:

– une invitation à participer aux travaux des Commissions d'études pour la prochaine période d'études;

– un formulaire à remplir pour l'envoi de la documentation;

– un calendrier des réunions pour au moins les douze prochains mois avec des mises à jour, le cas échéant;

– des invitations à toutes les réunions des Commissions d'études;

– les documents préparatoires et les Rapports finals des RPC;

– les documents préparatoires de l'Assemblée des radiocommunications.

Les informations suivantes seront fournies sur demande:

– les circulaires des Commissions d'études comprenant les invitations à toutes les réunions des Groupes de travail, des Groupes d'action et des Groupes mixtes de Rapporteurs avec un formulaire de demande de participation et un projet d'ordre du jour;

– les documents des Commissions d'études, des Groupes de travail, des Groupes d'action et des Groupes mixtes de Rapporteurs;

– d'autres informations susceptibles d'aider les membres.

Le Directeur du Bureau des radiocommunications a fait observer, dans la Circulaire CA/203, que, conformément à la Résolution 167 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires, aux termes de laquelle l'UIT «doit continuer de perfectionner ses méthodes de travail électroniques concernant l'élaboration, la distribution ainsi que l'approbation des documents et de promouvoir la tenue de réunions sans papier», des exemplaires papier des Circulaires de l'UIT-R (y compris des projets de texte soumis pour approbation et adoption) ne seront envoyés que sur demande, après qu'aura été rempli le formulaire joint en Annexe 2 à la Circulaire. Toutefois, cette proposition ne s'adresse qu'aux administrations des Etats Membres, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux d'une Commission d'études du Secteur des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R.

En outre, il est important que les projets de texte soumis pour approbation et adoption, qui étaient auparavant diffusés sur disque, soient désormais affichés sur le site web.

Parallèlement, les

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-R, du CCV et de la Commission spéciale;

– Président et Vice-Présidents du GCR;

– Président et Vice-Présidents de la RPC;

– Membres du RRB,

continueront à recevoir tous les documents en version papier.

# 2 Proposition

2.1 Il est proposé que tous les destinataires de documents en version papier présentent une demande au BR, dans un délai qui sera déterminé par le GCR, indiquant qu'ils souhaitent être avertis lorsque des lettres circulaires, Recommandations, Questions et autres documents qui les intéressent seront affichés sur le site web de l'UIT-R.

2.2 A l'expiration de ce délai, il ne sera envoyé de documents papier que si la demande en a été faite au moyen du formulaire correspondant.

2.3 Il convient de veiller à ce que les documents soient accessibles sur le site web, y compris les projets de texte soumis pour approbation et adoption.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_